



FORMATION AMBITION 2020

GT 5

« égalité d'accès à la formation »

3^{ème} réunion – 17 Janvier 2011



Ordre du jour

- 1 Compte-rendu du 6 décembre
- 2 Point sur la C+FOR
- 3 Définitions égalité d'accès et mobilité
- 4 Vos productions
- 5 Notre proposition

1 2 3 4 5

D'accord ?

❖ **Approbation du compte-rendu
du 6 décembre**

1 2 3 4 5

Pilotage C+FOR

FlickrR - by Sylvain NAUDIN





Egalité d'accès à la formation proposition de définition

**A partir d'une Communication de la Commission au Conseil et au
Parlement européen, du 8 septembre 2006,
« Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation »**

L'équité « désigne le degré auquel les individus peuvent bénéficier de l'éducation et de la formation, en matière de possibilités, d'accès, de traitement et de résultats. Un système est équitable si les résultats de l'éducation et de la formation sont indépendants du milieu socio-économique et d'autres facteurs conduisant à un handicap éducatif et que le traitement reflète les besoins spécifiques des individus en matière d'apprentissage. »



Mobilité : proposition de définition

C'est la possibilité pour une personne, quelque soit son territoire d'appartenance, de se déplacer de façon régulière, accessible et efficace entre sa résidence et l'ensemble des lieux nécessaires à la réalisation de sa vie sociale et professionnelle.

Cette problématique repose sur des moyens à la fois personnels (véhicule, permis, budget...), sur des moyens mis en œuvre par les collectivités et les pouvoirs publics (transports en commun, réseaux de communication, aides à la mobilité...) ou encore sur des technologies innovantes permettant de rapprocher virtuellement l'individu.

1 2 3 4 5

Vos productions





1 2 3 4 5

**Organiser notre
production**

Calendrier 2011 du groupe

